

## L'atelier monétaire de Troyes de Charles VI à Louis XV (1385-1772)

L'existence d'un atelier monétaire à Troyes remonte à l'époque mérovingienne, peut-être dès Caribert I<sup>er</sup> qui est Roi de 561 à 567, et plus abondamment au VII<sup>e</sup> siècle avec des monétaires attestés comme Gennulfus, Audolenus, Mummolenus, Concessus, Berteramnus, Willobertus ou encore Fredebertus (Belfort 4355-4396). Puis, de la réforme monétaire carolingienne, on connaît un denier de Pépin le Bref, deux au nom de Charlemagne, et d'autres, plus nombreux, de Charles le Chauve à Lothaire de France. À cette époque, le monnayage devient conjoint avec le comte de Champagne Herbert IV de Vermandois, ouvrant la voie à l'abondant monnayage féodal de Troyes qui suivra. Constitué au départ de deniers anonymes, bien souvent aux types et légendes immobilisés, ce monnayage devient nominatif sous les comtes de Champagne Thibaut I<sup>er</sup> (1063-1090), Hugues (1102-1126), Thibaut II (1125-1151), Henri I<sup>er</sup> (1151-1181), Henri II (1181-1197), Thibaut III (1197-1201) et enfin Thibaut IV (1201-1253). En 1284, la jeune comtesse de Champagne Jeanne, née en 1273, qui est par ailleurs Reine de Navarre depuis la mort de son père en 1274, épouse l'héritier de la couronne de France, Philippe (IV), à qui elle donnera six enfants. À sa mort en 1305, le comté de Champagne entre alors dans les possessions du Roi de France et devient partie intégrante du domaine royal. L'atelier de Troyes reprend alors son activité dès le règne de Philippe IV et fonctionne ensuite sous les règnes de Louis X, de Philippe V, de Charles IV, de Philippe VI, de Jean II le Bon, de Charles V.

Sous Charles VI, Troyes fait partie des ateliers dont on peut identifier les deux premières émissions d'écus d'or du début du règne, de mars 1385 à septembre 1389, en raison d'une forme très particulière, dite trèfles pointus, des trèfles de la couronne, associée à la marque du maître Pierre Plaisance, une molette placée après les premiers mots des légendes.

En septembre 1389, l'adoption des points secrets d'atelier dote Troyes du point sous la 14<sup>e</sup> lettre des légendes. L'atelier fonctionne normalement jusqu'en 1417, sauf lors d'une période de chômage entre 1406 et 1411, et participe aux différentes émissions prescrites tandis que l'état de santé mentale du Roi Charles VI se dégrade.



N° 2004



N° 2021

Le 6 janvier 1418, le profit de l'atelier, avec Châlons-en-Champagne, Mâcon, Dijon et Chalon, est cédé au Duc de Bourgogne Jean sans Peur par la Reine Isabeau. Le maître est alors François de la Garmoise qui fabrique, selon les instructions bourguignonnes, des florettes, guénars, demi-guénars, doubles et deniers tournois sur le pied 53<sup>e</sup>, puis 64<sup>e</sup> et enfin 80<sup>e</sup>. Ce monnayage au profit du Duc de Bourgogne cesse au tout début de juillet 1419 pour revenir en la main du Roi, avec une activité limitée mais attestée jusqu'en 1421.

C'est à Troyes qu'en 1420 est signé le fameux Traité de Troyes entre Henri V d'Angleterre et Charles VI de France, qui prévoyait que ce dernier, après sa mort, passerait sa couronne au premier, puisqu'il était devenu son gendre. Aussi, lorsqu'en octobre 1422 le Roi Charles VI meurt, Troyes est aux mains des Anglais et de leurs alliés Bourguignons et l'atelier fonctionne alors pour le jeune Roi Henri VI d'Angleterre. Jusqu'en juillet 1429, l'atelier reçoit un nouveau différent sur le système anglais consistant en une rose ou rosette. Ce différent se retrouve sur les différents types fabriqués : saluts d'or, angelots d'or, blancs aux écus et deniers tournois.



N° 2036

Le 10 juillet 1429, la ville de Troyes se rend au Roi Charles VII qui décide de poursuivre le monnayage à Troyes en conservant le maître Hugues le Muet avec de nouvelles lettres d'office (titre qu'il conservera jusqu'en 1434 environ). La monnaie est par ailleurs maintenue au cours et aloi précédent, entraînant la fabrication d'une émission «*spéciale reconquête*» du 10 juillet au 9 octobre 1429 consistant en un blanc florette avec un lis en cœur de la croix du revers (Dy.466bisA), un petit blanc de type spécial (Dy.468), un double tournois (Dy.500).

La ville de Châlons-en-Champagne, dotée d'un atelier monétaire et qui est reprise 4 jours après Troyes, aura droit elle aussi à une émission «*spéciale reconquête*» [cf. Vente sur Offres **iNumis** 41]. La rose d'atelier est conservée pour cette émission «*spéciale reconquête*» mais elle restera comme signe initial sur les émissions suivantes : aux lis accotés (octobre 1429), émission dite dentillée (avril et septembre 1431), puis émission au K dite des «*gens d'armes*» de décembre 1431 où des fabrications sont attestées.

Lors de la réforme du monnayage de 1436, l'atelier reprend ces fabrications, cette fois sans la rose d'atelier mais avec retour du point secret 14<sup>e</sup>. Les fabrications se poursuivront à ce différent lors de la fin du règne de Charles VII (différentes émissions), puis sous Louis XI, Charles VIII, Louis XII et le début du règne de François I<sup>er</sup>. Ces derniers règnes sont toutefois marqués par des périodes de chômage de l'atelier de plus en plus longues concomitamment à des fabrications de plus en plus restreintes.



N° 2097

En 1540, une nouvelle réforme monétaire dote l'atelier d'un nouveau différent consistant en une lettre S. Le point 14<sup>e</sup> reste toutefois présent jusque sous Louis XIII, mais cette fois en contresignal d'atelier. Sous Henri II, l'atelier connaît un regain d'activité avec la fabrication du douzain aux croissants qui sera frappé abondamment au nom du Roi Henri jusqu'en 1561, seconde et dernière année du règne de François II. Sous Charles IX, puis sous Henri III, l'atelier continue notamment ses fabrications de monnaies de billon, douzains ou doubles et simples sols parisis, auxquels s'ajoutent les frappes de cuivre dès 1575. Les fabrications d'or et d'argent restent à des niveaux faibles.



N° 2084

En août 1588, la ville de Troyes passe aux mains des Guise et de la Sainte Ligue. L'atelier frappe au nom et effigie d'Henri III en 1589 même après la mort de celui-ci, puis adopte le monnayage au nom du Cardinal de Bourbon, Charles X, dès 1590. La fabrication consiste en de très rares écus d'or, des quarts d'écus, d'abondants douzains frappés jusqu'au début de 1594, des doubles et deniers tournois de cuivre, ces derniers au nom et effigie de Charles X.



N° 2167

Le 5 avril 1594, la ville se rend à Henri IV qui fait reprendre le monnayage à son nom. Là encore, la fabrication consiste essentiellement en douzains mais on assiste à une reprise de la frappe de l'argent avec des demis et quarts de francs assez nombreux, à l'effigie du Béarnais, pour un total d'environ 260.000 demi-francs.

Sous Louis XIII, la Monnaie de Troyes connut un fonctionnement intermittent. Remise en activité en 1615 alors qu'elle chômait depuis 1605, elle fut dirigée par le maître Jehan Gombault qui prit pour différent un lézard ; le graveur en fonction depuis les années 1580 était Claude Chevry ayant pour différent un I dans le C de BENEDICTVM. Monnaies frappées : écu d'or et demi-écu d'or (extrêmement rares), demi-franc d'argent et quart de franc (très rares) ; pas de quarts d'écu ni de huitièmes d'écu.

Après un nouveau chômage en 1616-1617, la frappe reprit en petite quantité en 1618, sous la direction de Hughes Charpy, commis de Gombault, Chevry étant toujours graveur, les différents de l'un et de l'autre restant inchangés. Puis après un nouveau chômage de 1619 à 1625, la frappe fut reprise en 1626 par Chevry et Charpy, ce dernier étant rapidement remplacé par Claude Maillet suite à une inspection de la Cour des Monnaies. Un extraordinaire demi-franc fut alors frappé au portrait gravé par Pierre Régnier imité de Nicolas Briot ; le premier exemplaire connu fut retrouvé en 1988, le second en 2016. Cette frappe fut éphémère et la Monnaie retomba en inactivité jusqu'en 1630.



N° 2186

De 1630 à 1641, la frappe fut faible et limitée aux écus et demi-écus d'or ainsi qu'aux demi-francs et quarts de franc d'argent, à l'exclusion des quarts et huitièmes d'écu. Durant cette décennie, périodes de chômage et d'activité alternent jusqu'à la fermeture en octobre 1641. Signalons une évolution dans le portrait du demi-franc : le petit col plat rabattu du portrait précédent laisse la place successivement à un grand col de dentelle de type mousquetaire (1637) suivi d'un grand col sans dentelle, spécifique à Troyes. De nouveaux différents de maîtres apparaissent : trois croissants entrelacés pour Gabriel Davin, un petit serpent ou ver recourbé, jeu de mots sur le nom du nouveau maître Philippe Véron. Le différent S de Troyes figure alors au revers au cœur de la croix dans le L.

En mars 1645, un édit de la Régente Anne d'Autriche interdit la fabrication au marteau et prescrit à tous les ateliers du royaume de s'équiper en matériel mécanique conforme à celui de la Monnaie du moulin à Paris, c'est-à-dire comportant 3 machines principales : laminoir, coupoir dit aussi découpoir, balancier. Après l'enregistrement de l'édit en décembre 1645, la mauvaise volonté et l'obstruction de la cour des monnaies ayant été vaincues, l'équipement des ateliers provinciaux (sauf Lyon pourvu depuis 1643) commence en 1646 par Rouen. La réouverture de la Monnaie de Troyes est alors prévue en 1648-1649 comme l'atteste un jeton présenté par Jean-Pierre Garnier aux journées numismatiques de Troyes en 1988, l'auteur expliquant pourquoi cette réouverture n'eut pas lieu et fut reportée à 1651.

Récemment, Christian Charlet et Arnaud Clairand ont exposé à la SFN pourquoi les quarts d'écu de 15 sols avaient été frappés de 1653 à 1656 à la mèche courte avec un poinçon d'effigie parisien, alors que toutes les autres espèces étaient frappées à la mèche longue. En 1656, l'atelier tomba en chômage avant d'être fermé par le bail général des Monnaies de France accordé en mai 1662 à Denis Genisseau, Colbert ayant remplacé Fouquet comme ministre des Finances.



N° 2188

Pendant la période 1662-1679, seuls 6 ateliers fonctionnent dans le royaume auxquels il faut ajouter les deux ateliers de Navarre et Béarn : Pau et Saint-Palais (fermé en 1672).

La déclaration du 28 mars 1679 est accompagnée de la réouverture de plusieurs ateliers monétaires, Troyes faisant partie de la liste mais avec transfert à Reims, la ville de Colbert qui s'est servi au passage. La lettre S, différent de l'atelier de Troyes, est alors attribuée à Reims.



Après la mort de Colbert en 1683, ses successeurs Le Peletier et Pontchartrain procèdent à une première réformation en décembre 1689. Celle-ci entraîne la réouverture de plusieurs ateliers ainsi que la création de nouveaux dont Metz et Troyes qui reçoivent respectivement comme lettre d'atelier M couronné et S couronné sur le modèle du L couronné attribué à Lille en 1686. Lors de la deuxième réformation en 1693, une nouvelle création d'ateliers, dont Strasbourg et Besançon, amène à abandonner les lettres couronnées pour les remplacer soit par d'anciennes lettres obsolètes soit par des doubles lettres.

Troyes reçoit ainsi la lettre V (attribuée à Turin sous François I<sup>er</sup>) en remplacement du S couronné. Il n'y aura ensuite plus de changements jusqu'à la fermeture définitive de l'atelier en 1772.

De 1693 à 1772, la Monnaie de Troyes fonctionne de manière quasi continue, si l'on excepte quelques courtes périodes de fermeture (1700, 1757, etc.), mais sa production reste globalement faible par rapport à la moyenne des ateliers du royaume.

Stéphan SOMBART et Christian CHARLET

contact : [sombart@inumis.com](mailto:sombart@inumis.com)

La vente **iNumis** 45 « *Atelier monétaire de Troyes, collection Jacques Godin* »  
est présentée en pages 236 à 284.

Une bibliographie exhaustive est disponible en page 285.